

**CONTRIBUTION DES FAMILLES 2022 - 2023**  
**LYCEE PROFESSIONNEL CECAM**

**LYCEE PROFESSIONNEL**

Tarif	Revenu fiscal de référence	Scolarité		Demi-Pension (5 jours)		Internat*	
		mois	année	mois	année	mois	année
A	< à 24 000€	61.00 €	551.00 €	115.00 €	1 037.00 €	357.00 €	3 213.00 €
B	de 24 001€ à 36 000€	114.00 €	1 028.00 €			368.00 €	3 315.00 €
C	de 36 001€ à 48 001€	145.00 €	1 304.00 €			374.00 €	3 366.00 €
D	> 48 001€	161.00 €	1 450.00 €			386.00 €	3 468.00 €
E	TARIF BIENFAITEUR	173.00 €	1 561.00 €			397.00 €	3 570.00 €

Hébergement et restauration possible pour les apprentis : 115 Euros par semaine (nuit, petit déjeuner, repas).

Les périodes d'examens et de stage sont décomptées dans le tarif ci-dessus.

\* Repas du midi compris

## **A- MODALITES DE PAIEMENT**

Toutes les familles sont inscrites, par défaut, dans le tarif **C**.

Pour bénéficier des tarifs A et B, il vous faut fournir une copie de votre dernier avis d'imposition **sous enveloppe cachetée**, adressée au service comptabilité et la joindre au dossier.

**Pour tous, le montant du mois de septembre (100.00 €) sera payé par virement, chèque ou espèces (scolarité et pension ou demi-pension).** Il en sera tenu compte lors de l'établissement de la facture annuelle.

Celui-ci sera déposé lors de l'inscription ou la réinscription de l'élève et encaissé à partir du 01/09/2022.

**En cas de nouvelle inscription et de désistement non justifié, nous encaissons ce premier montant correspondant à des arrhes.**

Nous vous invitons à choisir votre formule de règlement en remplissant le formulaire joint au dossier (fiche engagement financier).

### **1- Note explicative pour le prélèvement automatique :**

La facture sera adressée une fois l'an **par Ecole Directe** (portail numérique de l'établissement).

Cette facture correspondra au tarif et au régime que vous aurez choisi.

Les prélèvements débiteront le 5 octobre 2022. Si un prélèvement automatique revenait impayé, il devra être régularisé sans délai par virement, chèque ou espèces.

## 2- Note explicative pour le calcul de la facture :

### Réductions accordées aux familles nombreuses :

- 2 enfants inscrits à l'ESCR : la famille bénéficie d'une réduction de 12% sur le montant total de la scolarité.
- 3 enfants et plus inscrits à l'ESCR : la famille bénéficie d'une réduction de 20% sur le montant total de la scolarité.

### Le calcul de la facture :

La contribution correspond à la scolarité et la demi-pension ou l'internat le cas échéant.

Exemple : un demi-pensionnaire en tarif C paiera :

1 304€ (Scol.) + 1 037€ (DP)+ 29€ (APEL + Rwanda+UGSEL) + 118€ (Scol. investissement) + 50€ (don)= 2 538 €.

Soit environ 282 € par mois pendant 9 mois. Reçu fiscal pour 2022, établi en janvier 2023.

## **B- SERVICES ANNEXES**

### 1 - La restauration :

#### La demi-pension :

Elle est calculée sur la base de 5 jours par semaine, incluant le coût des denrées, les frais de personnel de cuisine, les fluides, le service d'encadrement et l'amortissement des locaux et du matériel.

#### Service exceptionnel pour les externes :

Tout externe qui désirera prendre un repas au sein de l'établissement pourra le faire en réglant le prix de 8€, et en s'inscrivant la veille ou le jour même avant 8h aux bureaux Vie Scolaire.

#### Les élèves amenant leurs repas à la cantine

Une participation de 2.00 € par repas leur sera demandée.

#### Absences :

Les absences pour maladie, hospitalisation donneront lieu aux mois de janvier et juin à une réduction des frais de demi-pension ou d'internat, au prorata du nombre de jours d'absence, en tenant compte d'une franchise de 15 jours sur l'année et sur demande de la famille en s'adressant directement au service comptabilité par courriel : [comptabilite@escr74.com](mailto:comptabilite@escr74.com) .

### 2 - Investissement immobilier :

**SCOLARITES OBLIGATOIRES (LIEES A L'INVESTISSEMENT). Objectif : disposer de locaux sécurisés et performants.**

Tarif	Par an / par famille
A	74 €
B	97 €
<b>C</b>	<b>118 €</b>
D	141 €
E	163 €

### 3 - Dons à la construction avec reçu fiscal :

Nous vous proposons également de soutenir nos projets par une participation financière annuelle **sous forme de don**. Vous pourrez ainsi **déduire de vos revenus imposables au titre de "dons aux œuvres"** la somme versée (soit 66%).

#### **4 – Cotisations APEL /UGSEL /Solidarité RWANDA :**

**APEL** : 22.00 € par famille

**UGSEL** : 3.00 € par élève (assurances pour toutes les pratiques de l'A.S., rencontres et sorties extra-scolaires)

**Solidarité RWANDA** : 4.00 € par famille

Elles s'ajoutent à votre facture en début d'année.

**En cas de refus d'adhésion**, vous devez le signaler par écrit à la comptabilité **avant le 15 septembre 2022**.

#### **5 – Equipements / vêtements :**

Les tarifs sont définis selon la filière et la classe, pour les élèves qui bénéficient de la carte Pass Région, le montant du 1<sup>er</sup> équipement viendra en déduction.

#### **6 – Cotisation Bi-qualification :**

La cotisation est ajoutée à la facture annuelle, les tarifs sont indiqués dans le document transmis lors de l'inscription à la bi-qualification.

#### **7 - Aide aux familles :**

Les familles en difficulté sont invitées à se faire connaître en début d'année scolaire, ou le moment venu, auprès du Directeur et/ou du service comptabilité qui statueront en toute discrétion.

Tous nos tarifs sont consultables sur notre site internet [www.lyceececam.fr](http://www.lyceececam.fr)

**Le Comité de Gestion remercie chaleureusement toutes les familles qui prennent à cœur la vie de l'école, en précisant que l'inscription dans nos établissements reste soumise à l'acceptation des règles énoncées précédemment.**

**- Document à conserver -**